

RAPPORT ANNUEL 2005
DU COMITÉ D'EXAMEN DU PROGRAMME DE DÉFENSE
BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

LE COMITÉ

Kenneth L. Roy, Ph.D., (président)
Colin R. McArthur, Ph.D.

Octobre 2005

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	3
Sommaire	4
Activités du Comité en 2005	4
Analyse	6
Conclusions	9
Recommandations	9

Annexes :

Annexe A	Application des recommandations du rapport Barton
Annexe B	Application des recommandations du rapport du CEPDBC
Annexe C	Abréviations

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a pour politique de préconiser la signature de traités, à la fois globaux, vérifiables et de portée mondiale, visant l'interdiction complète des armes biologiques et chimiques. Malgré cela, la menace d'utilisation de telles armes persiste. Le Canada doit donc faire en sorte que les membres des Forces canadiennes (FC) soient adéquatement entraînés et équipés pour se protéger en cas d'exposition à des agents chimiques et biologiques. Ces mesures de protection doivent être prises dans le cadre de déploiements à l'étranger et, comme le Canada n'est pas à l'abri d'actes terroristes, elles sont également essentielles dans les interventions militaires en cas d'urgence nationale.

Les Canadiens sont en droit d'attendre du gouvernement du Canada qu'il respecte pleinement en tout temps sa politique énonçant que le pays ne doit maintenir que des moyens de défense contre les agents biologiques et chimiques et que les activités connexes de recherche, de développement et d'entraînement ne présentent aucun danger pour la sécurité publique ou l'environnement.

C'est à cette fin que le ministre de la Défense nationale a créé le Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique (CEPDBC). Le Comité est chargé d'examiner chaque année les activités de recherche, de développement et d'entraînement du ministère de la Défense nationale (MDN) dans le domaine de la défense biologique et chimique (DBC) pour s'assurer qu'elles ont un caractère défensif et qu'elles sont menées de façon professionnelle, sans menacer la sécurité publique ou l'environnement.

Des sociétés savantes canadiennes du domaine scientifique recommandent des candidats pour siéger au Comité, et les membres sont choisis par le président. Le CEPDBC est normalement constitué d'un président et d'au moins deux membres représentant des disciplines associées à la DBC, telles la chimie, la microbiologie et la toxicologie. Le sous-ministre (SM) de la Défense nationale et le Chef d'état-major de la Défense (CEMD) nomment le président parmi les membres du Comité pour un mandat d'une durée de cinq ans. Le Comité est actuellement composé des personnes suivantes :

Président	M. Kenneth L. Roy	Université de l'Alberta [microbiologie]
et		
Membre	M. Colin R. McArthur	Université York [chimie]

Il manque un membre au sein du Comité, car l'organisme fédéral chargé d'établir les autorisations de sécurité est présentement submergé de demandes. Le CEPDBC attend de telles autorisations pour deux nouveaux membres.

Des rapports annuels sont présentés depuis 1990. Tous ont été rendus publics et sont affichés sur le site Web du CEPDBC (www.vcds.dnd.ca/bcdrc/index.html). On

trouve dans les rapports de nombreuses abréviations militaires et civiles. Elles sont utilisées uniquement après que les termes auxquels elles correspondent ont été énoncés en entier au moins une fois. Néanmoins, afin de faciliter la lecture des rapports, l'annexe C, qui constitue une page distincte sur le site Web, comporte un sommaire des abréviations.

SOMMAIRE

Ce rapport présente les activités du CEPDBC en 2005. Des annexes décrivent l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées dans le rapport Barton de 1988 et les suites données aux recommandations faites dans des rapports du CEPDBC antérieurs à celui-ci. Le CEPDBC a lui-même été formé à la suite d'une recommandation du rapport Barton. On peut consulter le rapport Barton sur le site Web du CEPDBC.

Le CEPDBC en est venu à la conclusion qu'il n'y a pas de duplicité dans le programme de défense biologique et chimique (DBC) du Canada, ni de preuve que des activités offensives ont été menées soit au nom des autorités canadiennes, soit en vertu d'un engagement lié à un traité multilatéral.

Au cours des visites qu'il a effectuées en 2005, le CEPDBC a été informé d'une collision survenue à Winnipeg entre une camionnette de messagerie et un autre véhicule à Winnipeg. La camionnette transportait des flacons contenant des échantillons de la fièvre charbonneuse. Le Comité estime que la collision n'a pas mis en péril la sécurité de la population canadienne.

En 2005, le CEPDBC a recueilli de nouveaux renseignements concernant la pénurie possible d'espaces de laboratoire adaptés à la recherche sur les moyens de défense contre les agents biologiques. Ce type de recherches nécessite des laboratoires de niveau de confinement III (voir l'annexe C pour connaître la définition du niveau de confinement III). En 2004, le Comité recommandait de conserver un équilibre entre le nombre de chercheurs scientifiques et le nombre de laboratoires ainsi que la quantité de matériel dont les chercheurs ont besoin pour mener à bien leurs recherches. Le Comité a donc déjà recommandé que les installations convenant à la recherche, y compris les laboratoires de niveau de confinement III, soient maintenues.

Au cours de l'année 2005, le Comité a pu assister à d'excellentes démonstrations de décontamination des soldats et du matériel. Le CEPDBC recommande que les FC conservent leur expertise dans cet important domaine.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EN 2005

Au cours de l'année 2005, le Comité a procédé à ses visites annuelles à des établissements du MDN participant au programme de DBC. Il s'agissait, entre autres, des établissements suivants :

Le Quartier général de la Défense nationale (QGDN), où les organismes suivants ont participé à des réunions ou présenté des exposés :

le Centre ministériel de R & D pour la défense Canada (RDDC), dont des réunions avec le Sous-ministre adjoint (Science et technologie) et le directeur intérimaire de l'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (IRTC), un programme du gouvernement fédéral dirigé par RDDC;

la Direction – Défense nucléaire, biologique et chimique (DDNBC), dont une réunion avec le directeur;

la Direction de la politique de contrôle des armements et de la prolifération (D Pol CAP), dont une réunion avec le directeur intérimaire;

le Directeur général - Services de santé (DGSS) : le Groupe médical des Forces canadiennes/Médecine opérationnelle (GMFC Op Méd);

le Quartier général du Secteur de l'Ouest de la Force terrestre (SOFT) et le 1^{er} Groupe-brigade mécanisé du Canada (1 GBMC), Edmonton (Alberta), y compris des rencontres avec les commandants;

la Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées (Cie DNBCI), Trenton (Ontario), dont des exposés sur son démarrage et ses activités actuelles;

le Groupe de l'instruction de soutien des Forces canadiennes, Borden (Ontario), dont une réunion avec le commandant intérimaire;

l'École de défense nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes (EDNBCFC), Borden (Ontario), dont des exposés sur ses responsabilités, ses ressources et l'entraînement;

RDDC Toronto, dont une présentation générale et un exposé sur le Comité d'éthique en matière d'étude sur des sujets humains de RDDC;

RDDC Suffield (Alberta), dont des exposés sur les responsabilités, les ressources et les activités du centre de recherches et du programme DBC; le Comité a aussi été informé des plans d'expansion du Centre de technologie antiterroriste (CTA) de Suffield et des activités de l'IRTC faisant appel à la participation de Suffield; il a visité les installations et a rencontré des scientifiques de plusieurs groupes de recherche du centre; le personnel qui souhaitait discuter, individuellement ou en groupe, de certaines préoccupations avec le Comité a eu le loisir de le faire; lors de son passage à RDDC Suffield, le Comité a rencontré le directeur général, le sous-directeur général/chef du CTA, le chef du programme de DBC et d'autres membres de la haute direction; il s'est entretenu avec l'officier de la sécurité générale et l'officier de la sécurité environnementale.

À l'extérieur du MDN, le CEPDBC a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères du Canada afin de discuter de la Convention sur les armes chimiques (CAC) et de la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT) ainsi que de la participation du Canada à ces ententes;

En juin, M. McArthur a assisté à un séminaire sur les projets de l'IRTC et, en novembre, il a rendu visite à des scientifiques menant des travaux dans le cadre d'un projet de dégradation chimique au Collège militaire royal situé à Kingston en Ontario. En

décembre, les membres du Comité ont participé à un atelier organisé par la Direction – Défense nucléaire, biologique et chimique (DDNBC), à Cornwall en Ontario.

Le Comité a examiné le programme de recherche et développement (R & D) de 2005 du MDN en matière de DBC et l'a jugé conforme à la politique actuelle du gouvernement du Canada. La dernière version de la convention sur le niveau de service (CNS) pour la DBC de RDDC Suffield, les contrats de R & D en vigueur et les listes de publications ont tous fait l'objet d'un examen. Les documents de responsabilisation de RDDC ont eux aussi été passés au crible.

Pour se faire une meilleure idée des inquiétudes des Canadiens au sujet des activités de DBC du Canada, le Comité invite les groupes de citoyens préoccupés à venir lui en parler. Les membres du Comité ont rencontré l'auteur et ancien député John Bryden, l'auteur et historien Donald Avery ainsi que le toxicologue Heather Durham, ancien président du CEPDBC. Le Comité a reçu des demandes de renseignements de la part d'organisations et de particuliers pendant l'année, et quiconque souhaite lui présenter des observations doit s'adresser à l'administrateur du Comité (contact dans la section Introduction du site Web).

Par le passé, des représentants de groupes de citoyens préoccupés et de médias ont formulé des inquiétudes au sujet du programme de DBC du MDN lors de rencontres avec les membres du Comité qui leur ont alors fourni les explications requises. Ces commentaires ont été repris dans les rapports annuels du CEPDBC jusqu'en 2001 (il est possible de consulter le rapport de 2001 et ceux des années antérieures sur le site Web). On trouvera dans ces rapports des explications sur les différences qu'il y a entre la recherche sur la DBC à caractère offensif et défensif ainsi que des précisions sur la façon d'obtenir des renseignements du MDN à propos de la DBC.

ANALYSE

Les membres du CEPDBC tiennent à remercier de leur hospitalité les responsables des organisations où ils se sont rendus en 2005. Ils désirent remercier tout particulièrement les commandants du 1 GBMC et du SOFT. Il arrive parfois que des organisations qui ne font pas partie du cycle annuel des visites du CEPDBC soient réticentes à divulguer une information complète aux membres du Comité. Les Forces terrestres situées à Edmonton ont présenté autant d'activités et de renseignements qu'elles le pouvaient durant la courte visite du Comité. Ce dernier a eu l'impression que le SOFT était sensibilisé davantage à la DBC que ce qu'il avait perçu lors de ses visites précédentes à l'Armée de terre.

Le 2 mars 2005, une camionnette de messagerie de Winnipeg qui transportait un colis de RDDC à destination du Laboratoire national de microbiologie (LNM) de Santé Canada est entrée en collision avec un autre véhicule. Le paquet qui contenait des flacons de petits échantillons de 11 souches de fièvre charbonneuse était emballé dans des contenants à l'épreuve des collisions et n'a donc pas été endommagé. Le colis a été livré au LNM le 2 mars au milieu de l'avant-midi. Le CEPDBC savait déjà qu'il arrivait qu'on

procède à des envois d'agents biologiques au Canada et, dans son rapport de 2002, il recommandait que R & D pour la défense Canada (RDDC) énonce des lignes directrices sur le transfert et l'usage des agents chimiques et biologiques ainsi que des toxines dans les établissements civils. Le Comité a pu constater que RDDC Suffield, lorsqu'il fait parvenir des colis, se conforme à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* dont l'application relève de Transports Canada. Dans la situation survenue à Winnipeg, l'envoi avait reçu l'approbation de l'Unité du confinement des biorisques et de la sécurité de l'Agence d'inspection des aliments ainsi que de l'Agence de santé publique du Canada, Bureau de la sécurité des laboratoires, Centre des mesures et des interventions d'urgence. Le LNM et RDDC ont conclu un accord de transfert de matériel, élaboré à la suite de la recommandation du CEPDBC.

Le CEPDBC a voulu vérifier si la procédure de transfert prévue pour de telles marchandises suffisait à assurer la protection de la population canadienne. Le Comité est convaincu que les contenants utilisés pour l'envoi des agents biologiques et chimiques sont assez solides pour résister à quelque collision ou choc que ce soit. Dans le cas en question, l'emballage des échantillons a été triplé et les contenants étaient conçus pour résister à une chute du dixième étage d'un immeuble. Le Comité s'est par ailleurs interrogé sur la pertinence de recourir à une entreprise privée de messagerie pour de tels envois. Une autre solution aurait été d'employer un véhicule du gouvernement accompagné d'une escorte de police. Le Comité estime que l'anonymat que procurent les transporteurs privés assure un bon degré de sécurité et que l'utilisation de véhicules publics et d'escortes serait plus coûteuse et attirerait inutilement l'attention sur l'envoi.

Par ailleurs, les membres du CEPDBC ont assisté à des exposés sur les projets du MDN visant à nettoyer les emplacements au Canada susceptibles d'être contaminés par des déchets chimiques et biologiques par suite d'activités de R & D militaires. Les responsables du Projet d'élimination des agents de guerre (EAG) examinent les emplacements partout au Canada où la contamination résultant surtout des recherches en temps de guerre pourrait subsister. Le groupe chargé de cette étude devait terminer un rapport d'examen en mai 2005 ainsi qu'un examen et une évaluation scientifiques en décembre 2005. Ces rapports seront suivis de recommandations visant l'assainissement des lieux contaminés. Un deuxième projet a pour objet d'enquêter sur les lieux contaminés situés dans les limites des installations de RDDC à Suffield, en Alberta, où se sont déroulées la majorité des activités de recherche et développement en matière d'agents de guerre chimiques et biologiques. Au cours de l'examen de ces emplacements, on a déterminé que certains d'entre eux ont servi de dépotoirs pour des contenants et des obus de mortiers non utilisés renfermant des agents antiémeutes et d'autres agents chimiques plus dangereux. Le travail à Suffield a cessé et les neuf emplacements ont été désignés comme représentant un risque élevé. Les emplacements de Suffield font maintenant partie du projet EAG dont les responsables présenteront des recommandations en vue de nettoyer les secteurs où l'on a décelé des matières dangereuses.

Le CEPDBC note que la convention sur le niveau de service 2005-2008 du Groupe client 6 – Rendement humain (CNS – GC 6) de R & D pour la défense Canada, qui définit le programme de DBC, rend compte de la nécessité d'accroître les normes en

matière de bonnes pratiques de laboratoire (BPL) tel que le CEPDBC le mentionnait dans ses rapports précédents et comme il le recommandait en 2000.

Depuis 2000, le CEPDBC a suivi l'évolution de RDDC à titre d'entité génératrice de revenus jouissant d'une indépendance accrue par rapport au MDN. Après cinq ans, il apparaît clairement que la relation entre le MDN et RDDC a changé. RDDC Suffield, l'établissement auquel s'intéresse d'abord le CEPDBC, a réussi à générer des revenus grâce à l'utilisation de ses installations uniques de formation pour la DBC et à l'obtention de financement pour des projets de recherche conjoints avec, entre autres, des organismes du gouvernement des États-Unis. Cependant, le MDN fournit un budget annuel à RDDC pour le leadership scientifique et technique ainsi que pour la R & D en matière de défense. Si RDDC utilise ses ressources afin de générer des revenus, peut-elle consacrer autant d'efforts qu'auparavant aux programmes du MDN? Les responsables de RDDC croient qu'elle le peut dans la mesure où le MDN continuera de financer les améliorations à l'infrastructure et que RDDC pourra utiliser ses nouveaux revenus pour engager du personnel de recherche et de formation. L'équilibre entre les membres du personnel additionnels et les laboratoires mis à leur disposition, nouveaux ou remis à neuf, constitue une question primordiale. Le CEPDBC note que RDDC signale dans la CNS le manque d'espaces de laboratoire convenables, notamment de laboratoires de niveau de confinement III (Voir l'annexe C pour en savoir plus au sujet du niveau III).

Le niveau de confinement III s'avère une ressource essentielle pour RDDC Suffield. Les laboratoires de niveau III sont nécessaires pour mener les programmes de recherche sur les moyens de défense contre les agents biologiques. Suffield dispose de deux laboratoires de niveau III; de plus, un troisième plus petit, qui fera partie des installations du Centre de technologie antiterroriste (CTA), est en voie d'être mis en service. Les deux laboratoires qui existent fonctionnent à pleine capacité, et RDDC Suffield a été incapable de louer des installations comparables ailleurs au Canada. Les prévisions pour les cinq à dix prochaines années au chapitre des espaces de laboratoire sont pessimistes, et la situation pourrait encore empirer à l'avenir puisqu'on estime à dix ans la durée de vie utile des deux laboratoires en service.

Au cours de trois de ses visites de 2005, le CEPDBC a reçu de l'information au sujet de la décontamination du personnel et du matériel. Au Quartier général du Secteur de l'Ouest de la Force terrestre (SOFT), situé à Edmonton en Alberta, les membres du Comité ont assisté à un exposé sur le Peloton de décontamination du Bataillon de soutien général et ils ont ensuite pu voir le Peloton à l'œuvre. Puis le Comité a été renseigné sur un exercice de décontamination ayant eu lieu à Wainwright, en Alberta. À la Cie DNBCI, à Trenton en Ontario, les membres du Comité ont appris que le Peloton de décontamination de la Compagnie est essentiellement formé de membres du groupe professionnel militaire des pompiers. Durant son exposé, la Compagnie a renseigné le Comité sur l'exercice de décontamination qui s'est déroulé à la BFC Petawawa. Lorsqu'il a rendu visite au Groupe de l'instruction de soutien des Forces canadiennes de la BFC Borden, en Ontario, le CEPDBC a été mis au courant de la fusion de l'École de défense nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes (EDNBCFC) avec l'École des pompiers des Forces canadiennes (E Pomp FC). Nous avons su que les

pompiers reçoivent l'entraînement pour combattre des incendies dans des secteurs contaminés par des matières dangereuses (produits chimiques industriels toxiques ou TIC) et qu'ils sont ainsi prêts à jouer un rôle dans les opérations de décontamination.

CONCLUSIONS

De l'avis du CEPDBC, le transfert d'échantillons de la fièvre charbonneuse par camionnette de messagerie, même si celle-ci était entrée en collision avec un autre véhicule à Winnipeg, ne représentait nullement une menace pour l'environnement ou la population canadienne. Le transport d'échantillons biologiques à partir des installations de RDDC Suffield se fait conformément aux règles de sécurité. Le Comité estime que l'anonymat que procurent les transporteurs privés assure un bon degré de sécurité et que l'utilisation de véhicules publics et d'escortes serait plus coûteuse et attirerait inutilement l'attention sur l'envoi.

C'est avec satisfaction que le CEPDBC constate que le MDN agit de manière responsable en s'employant à assainir des lieux contaminés, et il attend avec hâte les prochains rapports concernant le projet EAG.

Le manque de laboratoires de niveau de confinement III à Suffield pourrait s'avérer un grave problème sans la mise en œuvre d'un plan de construction de nouvelles installations. La pénurie d'espace dans les laboratoires de Suffield entraînera des conséquences néfastes pour le programme de DBC.

Le CEPDBC a observé quelques variantes dans les pratiques de décontamination parmi les organisations des FC. Certains exercices militaires diffèrent selon qu'ils sont effectués dans l'ouest et dans l'est du Canada, en raison du climat, de la géographie et, peut-être, des scénarios choisis. Le CEPDBC estime que la décontamination représente une fonction primordiale, mais il s'inquiète du fait que cette activité nécessite un si fort coefficient de main-d'œuvre. Étant donné le nombre élevé de tâches dont les militaires sont chargés, les FC pourraient avoir de la difficulté à justifier leur emploi dans ce rôle. Selon le Comité, si la décontamination était confiée au groupe professionnel des pompiers à titre de responsabilité secondaire, il serait peut-être plus facile de l'intégrer aux tâches des FC; en outre, les principales leçons apprises par les organisations en place pourraient ainsi être mises à profit.

RECOMMANDATIONS

Le CEPDBC ne formulera pas de deuxième recommandation au sujet du transfert et de l'utilisation des agents chimiques et biologiques ainsi que des toxines dans les établissements civils. Une telle recommandation datant de 2002 se trouve à l'annexe B. Le Comité continuera d'assurer le suivi de cette activité.

En 2004, le Comité a présenté une recommandation concernant l'équilibre entre le nombre de chercheurs scientifiques et le nombre de laboratoires ainsi que la quantité de

matériel pour le programme de DBC. En 2005, c'est plutôt le nombre limité d'installations de niveau de confinement III qui a retenu son attention. Cependant, le CEPDBC juge que la recommandation de 2004 englobe ce besoin en matière de laboratoires.

Le CEPDBC incite le MDN à conserver et à utiliser son savoir et son expertise dans le domaine de la décontamination du matériel et de la main-d'œuvre.

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BARTON

L'état d'avancement de l'application des recommandations du rapport Barton se présente comme suit :

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

1. **Que, dans le cadre du processus annuel d'approbation des programmes et du budget, l'autorité compétente à chaque échelon signe un certificat de conformité avec les politiques ministérielles.**

Les certificats de conformité de 2005 ont été examinés et jugés corrects.

2. **Que soit formé un comité supérieur d'examen, en collaboration avec le Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense (CCSAD).**

Le CEPDBC constitue précisément un tel comité et ne relève plus du CCSAD depuis qu'on en a fait un organisme autonome, en 1997. Depuis 2005, il rend compte à la population canadienne plutôt qu'au Chef d'état-major de la Défense et au sous-ministre de la Défense nationale.

3. **Que l'on obtienne, auprès de sources externes, une « deuxième opinion » sur les programmes d'essais susceptibles de prêter à controverse.**

Selon le CEPDBC, la meilleure façon d'obtenir une deuxième opinion crédible serait de former des comités externes et de stimuler la collaboration en organisant des conférences-ateliers. La Direction de la recherche et du développement de la Défense (devenue, en 2000, R & D pour la défense Canada) a organisé, en novembre 1996, un atelier d'investissement technologique consacré à la biotechnologie. Un programme de R & D en DBC de RDDC Suffield a aussi fait l'objet d'une évaluation indépendante par les pairs en juin 1997. En 2000, RDDC a mis sur pied un conseil consultatif permanent coprésidé par le Chef d'état-major de la Défense et le sous-ministre de la Défense nationale et composé du Vice-chef et du Sous-chef d'état-major de la Défense, des chefs d'état-major de la Force aérienne, des Forces maritimes et de l'Armée de terre ainsi que d'autres personnes du niveau de sous-ministre délégué. Le Directeur général - Services de santé est aussi un membre militaire, et le secteur privé, le milieu universitaire et le milieu médical sont représentés

4. **Que soit rédigé, tous les ans, un document faisant état de la nature des travaux de recherche et de développement en cours, du nombre de personnes qui y participent et des fonds qui y sont affectés.**

Le compte rendu de l'examen de 1990-1991 du Chef - Recherche et développement (CR Dév) a été publié en février 1992, et celui de 1991-1992, en janvier 1994. Le document *Recherche et développement pour la Défense : les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle* a été publié en mars 1996. Le premier sommaire du programme de la Direction de la recherche et du développement pour la défense a été publié en avril 1996; une deuxième édition a suivi, en juin 1997, et une troisième, en juin 1998. La Direction a publié son premier rapport annuel sur l'année financière 1998-1999. RDDC a maintenu cette pratique. Ces rapports satisfont à la présente recommandation. Le rapport de 2004-2005 peut être consulté sur le site Web de RDDC (<http://www.drdc-rddc.gc.ca/>) sous « Publications ». Sur le site se trouve un autre document informatif intitulé *Progressiste, Avant-gardiste ...Rapprochement avec les utilisateurs et les partenaires*.

5. **Que l'on publie une brochure non spécialisée pour faire mieux comprendre au public ce qu'est la défense biologique et chimique.**

Le Ministère a publié une telle brochure en août 1990. Un document similaire intitulé *Relever le défi - La recherche et le développement en sciences et technologie de la défense* et portant principalement sur les travaux de RDDC Suffield a été publié en avril 1993. Un site Web a été créé (<http://www.drdc.dnd.ca> ou www.drdc-rddc.gc.ca) pour renseigner le public sur les travaux touchant la défense biologique et chimique. Le site Web de RDDC Suffield est également très utile. Certains des travaux relatifs à défense chimique et biologique sont décrits à http://www.suffield.drdc-rddc.gc.ca/ResearchTech/Products/CB_PRODUCTS/index_f.html.

6. **Que soit publiée une directive du MDN sur les politiques et les procédures applicables au recours à des volontaires et à l'utilisation d'animaux**

La politique du MDN sur l'utilisation des animaux à des fins de R & D a été publiée le 15 juin 1989. Les Directives et ordonnances administratives de la Défense (DOAD) 5061-0 et 5061-1, Recherche avec des sujets humains, ont été publiées le 20 août 1998. Elles peuvent être consultées sur le site Web des DOAD : <http://www.admfincs.forces.gc.ca>. Cliquez sur DOAD du côté gauche de la page.

CRDS (RDDC Suffield)

1. **Que soit établie une procédure visant à assurer qu'on examine le manuel de sécurité du CRDS à intervalles réguliers d'au plus trois ans, et que l'on fasse des exercices de sécurité à intervalles réguliers.**

Un programme de sécurité efficace et dynamique a été institué. Des exercices sont faits, et les problèmes de sécurité sont corrigés rapidement.

2. **Que soit instituée une procédure annuelle d'examen et de certification permettant de vérifier que le niveau des stocks d'agents toxiques ne dépasse pas le minimum nécessaire à la bonne exécution du programme de recherche et de développement.**

La vérification annuelle des stocks a été revue par le CEPDBC en mai 2005. Les stocks d'agents chimiques et biologiques ont été vérifiés à ce moment-là. Le Comité estime que les stocks sont bien maintenus à un niveau minimal qui correspond, dans la plupart des cas, à une fraction seulement des niveaux autorisés.

3. **Que soit accélérée l'application des mesures visant à améliorer les contrôles de sécurité et d'accès.**

Étant donné la possibilité d'attaques terroristes contre des infrastructures essentielles, les contrôles de sécurité et d'accès de RDDC Suffield font continuellement l'objet d'examens.

4. **Que l'on voie si les mesures de sécurité matérielle sont adéquates et qu'on les renforce au besoin, jusqu'à ce que les stocks excédentaires d'agents qui sont entreposés au polygone d'essais aient été détruits.**

Recommandation appliquée.

5. **Que l'on étudie la possibilité d'utiliser l'incinérateur dont l'acquisition est prévue dans le cadre du programme pour détruire d'autres produits chimiques industriels dangereux, y compris des BPC.**

Le gouvernement de l'Alberta a décrété que cette recommandation ne pouvait pas être appliquée. L'incinérateur a été vendu et il n'est plus au CRDS depuis le 6 août 1992.

6. **Que l'exploitation et l'entretien du polygone d'essais soient considérés comme un « projet » dans le cadre du programme du CR Dév.**

Recommandation appliquée. Cela met en évidence les activités, le financement et le personnel du polygone d'essais et garantit que ce dernier sera soumis à un examen annuel en tant qu'élément distinct du programme

- 7. Que l'ampleur des mesures de sécurité et de protection de l'environnement applicables aux essais effectués en plein air au CRDS soit assujettie aux dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.**

La Loi actuelle ne comporte pas de dispositions expresses à ce sujet, mais le ministre fédéral de l'Environnement a fait savoir que son ministère établira en temps et lieu les lignes directrices voulues. Par ailleurs, il existe déjà un système de contrôle satisfaisant pour garantir le respect de toutes les exigences.

- 8. Qu'une vérification environnementale complète du CRDS soit prévue dès que possible et répétée à intervalles réguliers, disons tous les cinq ans, par la suite.**

Acres International Limitée a fait la vérification en vertu d'un contrat d'Approvisionnement et Services Canada et a présenté son rapport final en février 1992. Un organisme interne a été créé et chargé de voir à l'application des recommandations. Il a été donné suite à toutes les recommandations formulées dans le rapport, et celles-ci seront vraisemblablement respectées intégralement. Des exemplaires du rapport Acres ont été remis à l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST), à la Bibliothèque nationale et aux bibliothèques des principales universités du pays. Acres International Limitée a fait la première vérification de suivi au début de 1997, et le CRDS a reçu son rapport le 31 mars 1997. Il n'y a pas eu de deuxième vérification quinquennale en mai 2002. La Vérificatrice générale a néanmoins fait une vérification environnementale, et Suffield a instauré un système de gestion environnementale. Des progrès appréciables ont aussi été faits dans l'application des recommandations de la vérification indépendante antérieure. On procède actuellement à une évaluation complète des sites dangereux relevant du MDN, y compris ceux situés à Suffield. Une méthodologie en matière d'assainissement des sites est mise au point dans le cadre de cet examen. À Suffield, des munitions anciennes chargées à l'ypérite et au gaz neurotoxique constituent un danger potentiel. L'assainissement du sous-sol et la manutention du matériel qui s'y trouve enfoui va représenter un défi de taille.

CRDO (RDDC Ottawa)

Les stocks d'agents chimiques du Centre de recherches pour la défense - Ottawa (CRDO) ont été entièrement détruits, les installations

d'entreposage et de manutention ont été enlevées, les laboratoires ont été éliminés, et le Centre a été fermé. Le CEPDBC a cessé de rendre compte des activités du CRDO (RDDC Ottawa) en 1994.

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU CEPDBC

Nota : Quand le Comité est satisfait des suites données à une recommandation, il n'en fait plus état dans ses rapports. Les recommandations dont l'application doit s'étendre sur plusieurs années font cependant l'objet d'un examen périodique.

1. **Qu'on améliore la circulation de l'information dans les laboratoires de recherche pour la défense entre les sections, la direction et l'état-major, par exemple en organisant à l'occasion des réunions non officielles et des entretiens avec les membres de la haute direction. (1990)**

Il y a toujours place pour l'amélioration au chapitre des communications. L'effectif de RDDC Suffield est en croissance. Le nouveau personnel doit être tenu au courant. Le suivi de la circulation de l'information à RDDC Suffield et au bureau principal de RDDC se poursuit.

2. **Que les modifications suivantes soient apportées aux rapports annuels de vérification des stocks d'agents :**
 - a. **la description des agents biologiques utilisés à des fins de recherche devrait préciser la souche ou la désignation antigénique complète;**
 - b. **les stocks d'agents biologiques devraient être quantifiés et identifiés de façon explicite, c'est-à-dire par titres infectieux ou unités de cellules souches indéterminées pluripotentiels par volume donné;**
 - c. **les stocks d'agents biologiques qui ne sont manifestement pas des agents de guerre biologique devraient être identifiés comme tels; il faudrait indiquer dans une note jointe que ces agents peuvent être présents dans des laboratoires industriels, universitaires et de santé publique. (1993)**

Approuvé. Ces mesures seront prises conformément au calendrier convenu entre le CEPDBC et RDDC Suffield. Des progrès satisfaisants ont été accomplis, et les examens se poursuivront. La présente recommandation sera évaluée en 2006 en vue de la retrancher de la liste si les progrès s'avèrent suffisants.

3. **Que le CEPDBC se voie garantir, par contrat, l'accès à tous les laboratoires du secteur privé qui participent au programme de recherche et de développement en matière de défense biologique et chimique dans le cadre du système contractuel en vigueur ou en vertu d'une proposition de partenariat avec l'industrie. (1994)**

Cette recommandation a été approuvée en 1994. Même si les entrepreneurs présentent régulièrement des exposés officiels au CEPDBC à l'occasion des visites annuelles de ce dernier à RDDC Suffield et à RDDC Toronto et si le Comité n'a pas encore jugé nécessaire de faire des visites sur place, celui-ci ne dispose pas d'un accès garanti aux laboratoires du secteur privé. Comme il l'a mentionné dans son rapport de 2001, le CEPDBC est d'avis qu'une clause type devrait être insérée dans les contrats des laboratoires des secteurs public ou privé qui exécutent des travaux liés à la DBC pour le MDN. Le SMA(S & T) et le président du CEPDBC ont convenu des termes de cette clause, et le CEPDBC prévoit qu'elle sera incluse dans les contrats conclus entre RDDC et les laboratoires du secteur privé. Le CEPDBC entend visiter un laboratoire du secteur privé dans le futur.

4. **Que la collection de la bibliothèque d'instruction de l'EDNBCFC soit examinée et que les documents de référence périmés soient remplacés. Que l'on offre également la possibilité d'utiliser des serveurs d'information comme l'Internet et le World Wide Web. (1995)**

Approuvé. Des progrès notables ont été faits à cet égard. La bibliothèque a accès à Internet et s'en sert pour obtenir une foule de documents scientifiques. Depuis 2001, elle a acquis plusieurs nouveaux ouvrages de référence bien utiles. Les examens se poursuivront.

5. **Qu'on examine les compétences du personnel de RDDC Suffield pour s'assurer qu'il n'y a aucun déséquilibre grave pouvant nuire à la productivité, à la sécurité ou à la souplesse d'exécution. (1996)**

Le personnel actuel de RDDC Suffield fait l'objet d'un examen continu. La sécurité demeure une source de préoccupation à mesure qu'augmente l'effectif. Le président du comité de sécurité place cette question au premier rang. Le gel de l'embauche des années 1990 a provoqué un écart d'âges chez les scientifiques de la Défense. Ainsi, les jeunes scientifiques sont plus nombreux à accéder à des postes de gestion à mesure que les plus âgés prennent leur retraite, et le nombre de ceux qui peuvent mener les travaux de recherche a diminué. Pour ce qui est de l'aspect positif, l'embauche de nouveaux scientifiques qui prendront part aux projets du CTA et de l'IRTC a commencé. Les responsables de RDDC Suffield indiquaient en mai 2005 qu'ils avaient terminé le processus de dotation pour deux postes de biologistes et qu'ils s'apprêtaient à procéder à

l'embauche de trois chimistes. Le Comité continuera de suivre la question de la dotation. Il rappelle à RDDC que RDDC Suffield a convenu de le tenir au courant des changements touchant le personnel.

6. **Que le guide de sécurité de RDDC Suffield et les plans d'action en cas d'urgence soient mis à jour et vérifiés au moins une fois par an. (1996)**

Approuvé. Les examens se poursuivront. L'officier de la sécurité générale de RDDC Suffield dirige un programme énergique. Il a introduit la formation informatisée et se sert du réseau local de RDDC Suffield pour véhiculer de l'information en matière de sécurité. Il est conscient de la nécessité d'apprendre les procédures de sécurité aux nouveaux employés et a porté ce point à l'attention de la direction

7. **Que le mandat du CEPDBC soit modifié de manière à comprendre une visite annuelle du Centre scientifique canadien de santé humaine et animale de Santé Canada à Winnipeg quand des travaux y sont faits par RDDC Suffield ou pour le compte de ce centre. (1999)**

Santé Canada et le MDN ont signé un protocole d'entente pour travailler en collaboration. Le laboratoire de Winnipeg participe à certains projets de l'IRTC, et le CEPDBC a visité le Centre en 2004. Il n'est pas nécessaire d'y effectuer des visites annuelles. Cette recommandation sera retranchée à l'issue d'une deuxième visite.

8. **Que, pour faciliter le processus d'approbation par Santé Canada des nouvelles contre-mesures médicales à l'égard des agents chimiques et biologiques, on tienne compte des exigences éventuelles de la réglementation dès les premiers stades des projets de R & D et qu'on veille à recueillir les données et à tenir les dossiers en conformité avec les bonnes pratiques de laboratoire (BPL). (2000)**

Approuvé. La recommandation est appliquée au cas par cas. Les bonnes pratiques de laboratoire demeurent importantes pour le processus de réglementation. Il y aurait donc lieu d'accorder plus d'attention à l'application de cette recommandation. En 2005, RDDC Suffield a indiqué que ses laboratoires ont été réaménagés pour convenir au travail respectant les BPL. Son personnel suivra une formation afin d'être en mesure de mener ses recherches conformément aux lignes directrices des BPL. Le système de dossiers relatif aux BPL qui est exigé sera mis en place. La dotation de nouveaux postes requis pour l'instauration des BPL est en cours. Le bureau principal de RDDC a fourni des renseignements additionnels au sujet du projet d'antidote à l'agent neurotoxique HI-6 mené à Suffield; ce projet deviendra conforme aux BPL.

9. **Que RDDC établisse un mécanisme lui permettant de s'assurer que les protocoles d'éthique de la recherche avec des êtres humains formulés par des scientifiques des centres de recherches pour la défense soient évalués de façon uniforme, promptement et conformément aux derniers énoncés de politique des trois conseils sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains. (2001)**

Nota : Les trois conseils sont le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada.

La recommandation est acceptée. RDDC formule une politique afin que toutes les mises à jour de l'Énoncé de politique des trois conseils concernant la recherche avec des êtres humains soient intégrées au processus d'examen. Il n'existe qu'un seul comité d'éthique en matière d'étude sur des sujets humains pour RDDC, soit à RDDC Toronto, où se fait une grande partie de la recherche sur des êtres humains. Cette recommandation pourra être retranchée si le CEPDBC juge, à l'issue de sa prochaine visite à RDDC Toronto, que les progrès enregistrés sont satisfaisants.

10. **Qu'un comité indépendant de professionnels civils soit mis sur pied pour conseiller le GMFC sur les contre-mesures médicales d'ordres biologique et chimique ou que le mandat du CEPDBC soit modifié de façon à comprendre ce rôle. (2001)**

Cette recommandation a été approuvée, et le GMFC se propose de former un tel comité. Cette recommandation fera l'objet de discussions au cours des visites de 2006.

11. **Que le CEPDBC soit informé de la découverte de conteneurs ou de munitions consommées qui pourraient contenir des agents actifs. (2001)**

La recommandation a été acceptée. RDDC Suffield qui devait informer le CEPDBC de la découverte de conteneurs ou de munitions contaminés a remis cette responsabilité à la D Pol CAP qui se trouve au QGDN. Il peut sembler que le processus de rapport se trouve ainsi dérouté. Cependant, la D Pol CAP est déjà chargée à l'échelle nationale de faire état de telles découvertes à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui surveille l'application de la Convention sur les armes chimiques (CAC). La D Pol CAP a fidèlement présenté ses rapports au CEPDBC.

12. **Qu'on énonce une doctrine relativement à la prestation de soins médicaux dans des conditions de guerre biologique et chimique (GBC). (2002)**

Accepté. Un officier d'état-major a été désigné, et une doctrine sera adoptée formellement. Le Canada collabore avec d'autres nations à l'élaboration de cette doctrine.

13. **Que R & D pour la défense Canada (RDDC) énonce des lignes directrices sur le transfert et l'utilisation de toxines et d'agents chimiques et biologiques dans des établissements civils, en tenant compte des préoccupations que le CEPDBC a déjà formulées dans ce rapport et directement à RDDC. (2002)**

Accepté. Le quartier général de RDDC (Directeur - Sciences et technologie [performance humaine]) a élaboré les lignes directrices, et les règlements actuels du MDN sont mis en vigueur. Le CEPDBC s'efforce de suivre de près le transfert d'agents. Le CEPDBC a d'ailleurs été promptement informé d'une collision survenue à Winnipeg au cours du transfert d'agents chimiques. Cet incident est traité dans le texte du rapport 2005.

14. **Que le processus d'approbation par Santé Canada des contre-mesures médicales fasse l'objet d'une attention accrue de la part du MDN. Le CEPDBC souhaiterait qu'un comité interministériel (SC et MDN) énonce une politique qui traite de l'usage extraordinaire de CMM approuvées pour usage au sein des forces militaires. (2003)**

Accepté. L'approbation complète des produits médicaux est difficile à obtenir eu égard au fait que SC soumet son approbation à des essais pour établir le profil d'efficacité chez l'homme. Le MDN n'étant pas en mesure de tester l'efficacité d'une contre-mesure médicale sur des humains (par exemple, dans le cas d'un empoisonnement par agent neurotoxique). Le Ministère doit se rabattre sur des autorisations dites d'« accès spécial » s'appliquant à des groupes restreints tels les membres des forces armées. Le MDN a proposé la mise sur pied d'un comité interministériel formé de représentants des FC, de la Direction des produits thérapeutiques (DPT) de Santé Canada et de Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC). SC ne lui a pas encore fait connaître sa réponse. On a enregistré certains progrès. La présentation d'une nouvelle drogue, qui a été soumise à Santé Canada en 2001, fait l'objet d'une retenue réglementaire. En effet, elle ne peut pas être approuvée tant que la modification à la *Loi sur les aliments et drogues* et aux règlements apparentés n'a pas été mise en œuvre pour permettre l'approbation réglementaire à partir de données pertinentes sur l'efficacité chez les animaux. Néanmoins, il est encourageant de constater que les données sur l'efficacité chez les animaux pourraient être acceptables et remplacer celles sur

l'efficacité chez les humains. Cependant, il faut d'abord que la Loi soit adoptée pour que ce changement puisse s'appliquer. Santé Canada a travaillé cette année à la rédaction d'un mémoire au Cabinet sur cette question. De son côté, le MDN en a présenté un traitant du même sujet.

15. Que la plus grande priorité soit accordée à la recherche DBC à RDDC Suffield. Il y aurait lieu de trouver des solutions de rechange à l'emploi de chercheurs dans des activités d'entraînement. Afin de permettre aux scientifiques de consacrer plus de temps à la recherche, le CEPDBC favorise donc l'implantation définitive du CTLT (Centre de technologie antiterroriste [CTA]) et sa dotation en personnel. (2003)

Le CEPDBC a pu voir de nouvelles améliorations en 2005. Le CTA est en train de réduire la charge de travail attribuable aux activités d'entraînement dans le cadre du programme de R & D. En 2005, cinq nouveaux postes ont permis de libérer le personnel du programme de R & D de toutes ses obligations à l'égard de l'entraînement. Des espaces dans les installations du CTA seront mis à la disposition des chercheurs scientifiques et de leur personnel.

16. **Que soit maintenu le programme de défense biologique et chimique du ministère de la Défense nationale sans diminution des ressources qui lui sont allouées. (2004)**

Aucune réponse n'est encore parvenue au CEPDBC à ce sujet.

17. **Qu'on s'efforce de trouver un juste équilibre en matière d'expansion du programme de DBC en ce qui a trait aux espaces de laboratoire, au nombre de chercheurs et à l'équipement au cours de la présente période de croissance afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs de recherche. (2004)**

Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions au cours des visites de 2005. Le problème est complexe et concerne la façon dont le MDN finance RDDC et les buts visés. Les efforts en vue de maintenir un équilibre constitueront l'une des tâches importantes des prochaines années.

18. **Que l'on accorde une certaine attention aux carences observées dans le fonctionnement de la Cie DNBIC. (2004)**

La Cie DNBIC est plus solidement établie. Néanmoins, certaines carences demeurent sur le plan des relations de travail, et le Comité continuera de suivre son évolution.

ABRÉVIATIONS ET TERMES

AEC : Affaires étrangères Canada (remplace le MAECI)

BPC : Biphényles polychlorés

BPIEPC : Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (voir SPPCC)

BPL : Bonnes pratiques de laboratoire

CABT : Convention sur les armes biologiques et à toxines

CAC : Convention sur les armes chimiques

CBRN : Chimique, biologique, radiologique et nucléaire

CCSAD : Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense

Cie DNBCI : Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées (une fois son effectif complet, la Compagnie comptera 93 membres)

CEESH : Comité d'éthique en matière d'étude sur des sujets humains

CEMD : Chef d'état-major de la Défense

CEPDBC : Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique

CMM : Contre-mesures médicales

CNS : Convention sur le niveau de service. La convention sur le niveau de service 2005-2008 du Groupe client 6 – Rendement humain (GC 6 – RH) conclue avec R & D pour la défense Canada définit le programme de DBC pour le vecteur 16q

CR Dév : Chef – Recherche et développement; depuis 2000, il s'agit du Sous-ministre adjoint (Science et technologie)

CRDO : Centre de recherches pour la défense - Ottawa; remplacé, en 2002, par RDDC Ottawa

CRDS : Centre de recherches pour la défense Suffield; remplacé, en 2002, par RDDC Suffield

CSNU : Commission spéciale des Nations Unies sur l'Iraq

CT : Contre-terrorisme

CTA : Centre de technologie antiterroriste (remplace CTLT)

CTLT : Centre des technologies de lutte contre le terrorisme

D Pol CAP : Directeur – Politique de contrôle des armements et de la prolifération (l'abréviation renvoie également à la Direction)

DBC : Défense biologique et chimique

DCMM : Dépôt central de matériel médical

DDNBC : Directeur – Défense nucléaire, biologique et chimique (l'abréviation renvoie également à la Direction)

DGSS : Directeur général - Services de santé

DOAD : Directives et ordonnances administratives de la Défense (voir le site Web <http://www.admfincs.forces.gc.ca/>)

D Pol CAP : Directeur – Politique de contrôle des armements et de la prolifération (l'abréviation renvoie également à la Direction)

DPT : Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada

DRDD : Direction de recherche et de développement pour la Défense; remplacée par RDDC en 2002

E Pomp FC : École des pompiers des Forces canadiennes

EDNBCFC : École de défense nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes

EINBC : Équipe d'intervention en cas d'urgence nucléaire, biologique et chimique

ERD : Établissement de recherches pour la défense; l'appellation exacte est maintenant Centre de recherches pour la défense, mais l'abréviation a été employée dans des rapports antérieurs.

ETS : Enveloppe des traitements et salaires

FC : Forces canadiennes

FMAR(A) : Forces maritimes de l'Atlantique

GBC : Guerre biologique et chimique

GBMC : Groupe-brigade mécanisé du Canada

GC : Groupe client

GMFC : Groupe médical des Forces canadiennes

GMFC Op Méd : Groupe médical des Force canadiennes/Médecine opérationnelle

ICIST : Institut canadien de l'information scientifique et technique

IMED : Institut de médecine environnementale pour la défense; remplacé, en 2002, par RDDC Toronto (voir RDDC)

IRTC : Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (pour plus de détails, voir le site Web <http://www.crti.drdc-rddc.gc.ca/>)

LLCM : Laboratoire de lutte contre la maladie; appelé par la suite Centre scientifique canadien de santé humaine et animale

LNM : Laboratoire national de microbiologie (situé au Centre scientifique canadien de santé humaine et animale à Winnipeg)

MAECI : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (voir AEC)

MDN : Ministère de la Défense nationale

NBC : Nucléaire, biologique et chimique

Niveau de confinement III ou niveau III : Un niveau élevé de confinement physique qui exige un laboratoire spécialisé pourvu de dispositifs de sécurité et d'alimentation en air indépendants. Renseignements : http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/lbg-ldmbl-96/lbg5_f.html#5.3

OIAC : Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PE : Protocole d'entente

QGDN : Quartier général de la Défense nationale

R & D : Recherche et développement

RDDC : Il vaut mieux utiliser l'appellation R & D pour la défense Canada (voir le site Web <http://www.drdc.dnd.ca/>)

RSDL[®] : Lotion réactive de décontamination cutanée

SC : Santé Canada

SCRS : Service canadien du renseignement de sécurité

SCEMD : Sous-chef d'état-major de la Défense

SM : Sous-ministre

SMA(S & T) : Sous-ministre adjoint (Science et technologie)

SMA : Sous-ministre adjoint

SM dél : Sous-ministre délégué

SOFT : Secteur de l'Ouest de la Force terrestre

SPPCC : Sécurité publique et Protection civile Canada; a remplacé le BPIEPC en 2003

TIC : Produit chimique industriel toxique

TPSGC : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

VCEMD : Vice-chef d'état-major de la Défense